Savoie

L'État doit retirer le projet de zone spéciale de carrières en Maurienne demande l'intercommunalité

Comme de nombreux élus de la vallée, la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan s'oppose au projet de zone spéciale de carrières en Maurienne souhaité par l'État.

Caroline STAFFE - 02 mars 2023 à 17:17 mis à jour le 02 mars 2023 à 17:18 - Temps de lecture : 2 min

Vu 49374 fois

La 3CMA s'oppose au projet de zone spéciale carrière en Maurienne . Photo Le Dl, /Hugo VITTOZ

L'État cherche à renouveler les réserves actuelles de gypse et à sécuriser l'activité de ce minéral, matériau essentiel au BTP. *De facto* , il cherche de nouvelles carrières et la Maurienne est particulièrement ciblée pour son potentiel en "pierre à plâtre", l'autre nom du gypse. Mais comme de nombreux élus de la vallée de tous niveaux, ceux de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) s'opposent à ce projet de zone spéciale de carrières (ZSC) et somment l'État de retirer ce projet.

A lire aussi

- **Non aux carrières, oui aux accès du Lyon -Turin en Maurienne**
- **Plus de 10 000 signatures contre la zone spéciale de carrières de gypse en Maurienne**
- **Marie Dauchy s'oppose au projet d'installation de carrière en Maurienne**

Un projet d'exploitation qui serait instauré pour 120 ans

« La ZSC serait instaurée pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables découpées en phases dans le temps, selon deux secteurs : le Cœur de Maurienne -Arvan sur 4,04 hectares, et la Haute-Maurienne pour une superficie de 627 hectares », comme l'avait rappelé Jean-Paul Margueron, président de la 3CMA, lors du dernier conseil communautaire qui s'était tenu au Bochet, fin février.

Avec des ressources potentiellement estimées à 29 millions de tonnes, permettant un approvisionnement des usines pendant près d'un siècle (au rythme d'une extraction évaluée à 200 000 tonnes par an), l'impact que générerait un tel projet sur de nombreuses communes de la vallée en termes de nuisances a été pointé.

5 Huiles d'olive à bannir

« La motion que nous prenons au nom du conseil communautaire est un compromis entre les décisions prises par la Haute-Maurienne et celles de la députée Émilie Bonnivard », a expliqué Jean-Paul Margueron. Cette dernière avait en effet adressé un courrier sur ce sujet le 15 décembre à Élisabeth Borne, Première ministre.

Une pétition de près de 10 000 signatures

Jean-Paul Margueron a repris les mots de la sénatrice Martine Berthet, qui s'était exprimée au Sénat lors de la séance du 9 février des questions orales portées à Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports.

Le président de la 3CMA a également souligné « qu'une pétition avait déjà recueilli près de 10 000 signatures ». En ce sens, il a invité à multiplier les actions individuelles, car même si ce projet de carrière est « un enjeu pour l'industrie du BTP, la Maurienne n'y opposera ».

Ainsi, la 3CMA demande au gouvernement d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite dans d'autres régions, « moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture [...] constatant que les Alpes ne représentent que 5 % des réserves nationales ».

Environnement · Politique +